

CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

MARDI 06 DECEMBRE 2005

Epreuve d'admissibilité

Questionnaire à choix multiples portant sur de notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions du cadre d'emplois des adjoints d'animation.

DUREE 45 minutes – coefficient 1

UR CETTE PREMIERE PARTIE : COCHER LA SEULE CASE CORRESPONDANT A LA BONNE REPONSE

Organisation et fonctionnement des collectivités locales

1- L'assemblée élue dans un département se nomme :

- le conseil départemental
- le comité départemental
- le conseil général
- le comité général

2 - Dans une commune, le maire prend :

- des délibérations
- des arrêtés
- des directives
- des règlements

3 – Le siège de la région Haute-Normandie est :

- Caen
- Evreux
- Le Havre
- Rouen

4 – Le président du conseil général est élu pour :

- deux ans
- trois ans
- six ans
- sept ans

5 – Aux élections municipales, un ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne peut être élu :

- conseiller municipal
- maire
- membre d'une commission consultative
- membre associé

6 – La préparation du budget d'une commune est de la compétence :

- du maire
- du conseil municipal
- du préfet
- du secrétaire de mairie

7 – Pour être élu maire, il faut avoir au moins :

- 18 ans
- 21 ans
- 23 ans
- 25 ans

8 – Par qui sont créés les emplois communaux :

- le maire
- les adjoints
- le conseil municipal
- le préfet

9 – Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative est :

- Renaud Donnedieu de Vabres
- Gilles de Robien
- Jean-François Lamour
- Xavier Bertrand

10 – Les adjoints d'animation sont nommés par :

- le président du centre de gestion
- le directeur départemental de la jeunesse, des sports
- le maire
- le conseil municipal

11 – Le représentant de l'Etat dans un département est :

- le président du conseil général
- le président du conseil régional
- le préfet
- le maire

12 – Les élections municipales ont lieu :

- tous les trois ans
- tous les cinq ans
- tous les six ans
- tous les neuf ans

13 – Dans une commune, le chef du personnel est :

- le directeur général des services ou le secrétaire de mairie
- le président du centre de gestion
- le directeur des ressources humaines
- le maire

4 – Dans une commune, le pouvoir disciplinaire est détenu par :

- le président de la commission administrative paritaire
- le maire
- le juge administratif
- le préfet

15 – Un conseiller général est :

- nommé par le Président du conseil général
- élu au suffrage universel indirect
- élu au suffrage universel direct
- nommé par le préfet

16 – La région est :

- un établissement public de coopération intercommunale
- une collectivité territoriale
- un service déconcentré de l'état
- un syndicat de communes

17 – En sa qualité d'officier d'état civil, le maire est placé sous l'autorité :

- du préfet
- du président du conseil général
- du ministre de l'intérieur
- du procureur de la République

18 – Les postes d'adjoint d'animation sont créés par :

- par décret
- par arrêté
- par délibération
- par avis

19 – Les délibérations d'un conseil municipal sont transmises pour contrôle de légalité:

- au Préfet
- au Maire
- au président du conseil général
- au ministère de l'Intérieur

20 – Dans la fonction publique territoriale, le pouvoir disciplinaire appartient :

- au directeur général des services de la collectivité
- à l'autorité territoriale
- au préfet
- au président du conseil de discipline

POUR CETTE PARTIE : Vous rayerez la ou les mauvaises réponses

- 1- Le taux d'encadrement pour des enfants de moins de 6 ans, en CLSH, doit être :
 - (1) 1 cadre pour 9 enfants
 - (2) 1 cadre pour 8 enfants
 - (3) 1 cadre pour 7 enfants

- 2- Le directeur d'un CLSH doit être âgé d'au moins :
 - (1) 25 ans
 - (2) 21 ans
 - (3) 23 ans

- 3- En cas d'accident grave en centre de loisirs ou de vacances, je préviens en premier :
 - (1) les services d'urgence
 - (2) la Mairie
 - (3) les parents

- 4- L'entretien des lycées est une compétence :
 - (1) de la commune
 - (2) du département
 - (3) de l'État

- 5- Les déplacements à bicyclette doivent se faire obligatoirement :
 - (1) en file indienne par groupe fractionné
 - (2) de front deux par deux le groupe dans son ensemble
 - (3) indifféremment

- 6- La déclaration d'un C.L.S.H. est enregistrée par :
 - (1) la mairie de la commune d'implantation
 - (2) le Président du Conseil Général
 - (3) le Préfet

- 7- Un des enfants que vous encadrez est victime d'un accident. Vous devez lui porter secours.
Pour cela, vous devez :
 - (1) protéger, alerter, secourir
 - (2) alerter, secourir
 - (3) protéger, alerter, secourir, transporter l'enfant à l'infirmierie

- l'effectif maximal de pratiquants du canoë-kayak, dans un périmètre abrité et délimité, est de :
- (1) 10 pratiquants par cadre
 - (2) 16 pratiquants par cadre
 - (3) 20 pratiquants par cadre
- 9- Sur la route, les obligations, les interdictions, les avertissements sont signalés par des panneaux. Ils sont identifiables grâce à :
- (1) leur forme
 - (2) leur couleur
 - (3) leur forme et leur couleur
- 10- À tout moment, lorsque vous encadrez un groupe d'enfants, vous veillez prioritairement :
- (1) à assurer la sécurité physique, morale, affective des enfants
 - (2) à ce que les consignes du directeur soient appliquées
 - (3) à l'encadrement du groupe
- 11- Dans une piscine surveillée, le responsable du groupe d'enfants de plus de 6 ans d'un centre de loisirs :
- (1) doit s'assurer de la présence d'un animateur pour 5 enfants dans l'eau
 - (2) doit s'assurer de la présence d'un animateur pour 8 enfants dans l'eau
 - (3) doit signaler la présence de son groupe au responsable de la sécurité
 - (4) est déchargé de sa responsabilité propre
- 12- Pour pratiquer une activité sportive en compétition, il faut :
- (1) respecter le règlement intérieur d'une fédération
 - (2) être sélectionné par la fédération
 - (3) avoir plus de 16 ans
- 13- Vous devez porter un vêtement à haute visibilité :
- (1) à chaque fois que vous encadrez un groupe
 - (2) lors de vos déplacements avec le groupe sur la voie publique
 - (3) pour que les personnes que vous encadrez vous repèrent
- 14- Le terme "Transport en commun de personnes" désigne le transport - non compris le chauffeur de :
- (1) 6 personnes
 - (2) 8 personnes
 - (3) 10 personnes

15- Pour un chauffeur conduisant un véhicule de transport en commun de plus de 15 places, la durée maximale de conduite journalière est fixée à :

- (1) 9 heures
- (2) 12 heures
- (3) 14 heures

16- Pour l'organisation d'une activité canoë-kayak en centre de vacances et de loisirs, l'animateur exigera que :

- (1) les pratiquants sachent nager et s'immerger
- (2) les pratiquants aient un certificat médical de non contre-indication
- (3) les mineurs aient déjà pratiqué cette activité

17- À l'occasion d'une baignade en séjour de vacances pour enfants âgés de moins de 6 ans, l'effectif maximum dans l'eau est de :

- (1) 10 enfants
- (2) 15 enfants
- (3) 20 enfants

18- L'encadrement d'un parcours acrobatique sur corde ne nécessite pas de personne qualifiée dans la mesure où :

- (1) il est limité à 12 mineurs
- (2) il est installé à une hauteur inférieure à 3 mètres
- (3) les enfants sont âgés de plus de 12 ans

19- A.T.E. signifie :

- (1) aménagement du travail éducatif
- (2) assurance du temps de l'enfant
- (3) accompagnateur de tourisme équestre

20- L'usage des lits superposés est interdit aux enfants âgés de :

- (1) moins de 6 ans
- (2) moins de 8 ans
- (3) moins de 12 ans

21- Les denrées alimentaires doivent être conservées le plus longtemps possible en enceinte réfrigérée avant leur délivrance au consommateur pour éviter :

- (1) que leur goût ne change
- (2) une contamination bactérienne
- (3) que leur texture se modifie

22-Dans un centre de vacances, il est interdit de fumer :

- (1) uniquement dans les cuisines
- (2) uniquement dans les chambres
- (3) dans tout lieu où peuvent aller les enfants

23-Le dopage est interdit :

- (1) uniquement pour les sportifs de haut niveau
- (2) uniquement pour tous les compétiteurs
- (3) pour tous les pratiquants sportifs

24-À l'issue d'un repas en centre de vacances, il convient de conserver des échantillons témoins :

- (1) 1 jour
- (2) 3 jours
- (3) 5 jours

25-Dans une chambre de centre de vacances, le cubage d'air minimum par lit est de :

- (1) 4m^3
- (2) 6m^3
- (3) 8m^3

26- En restauration collective, la recongélation des denrées est :

- (1) autorisée
- (2) recommandée
- (3) tolérée
- (4) interdite